

L'administration territoriale s'ouvre de plus en plus à la femme au Burundi

PANA, 02 septembre 2015 Bujumbura, Burundi - Elles sont trois femmes parmi les 18 nouveaux gouverneurs de province, dont la nomination a été approuvée par le Parlement et qui devaient entrer en fonction mardi, a constaté la PANA. Ces nominations sont consécutives à la mise en place de nouvelles institutions issues des élections générales de cette année qui ont porté tour à tour sur les législatives et les communales couplées, la présidentielle, les sénateurs ou encore sur le choix de nouveaux chefs de quartier et de colline entre les mois de juin et juillet derniers.

Le Conseil national pour la défense de la démocratie/forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, parti présidentiel) a profité du boycott de l'opposition pour sortir largement vainqueur de ces différents scrutins et domine aujourd'hui les nouvelles institutions, du sommet à la base. Jusqu'ici, l'administration territoriale avait rarement connu le nombre symbolique d'une femme à la tête d'une province, malgré les prescriptions de la Constitution et l'accord de 2000 à Arusha, en Tanzanie, sur la paix et la réconciliation nationale qui veut que les femmes soient représentées à hauteur d'au moins 30 pc des responsabilités à tous les niveaux du pouvoir. Cette fois, le pouvoir est allé plus loin avec la nomination de femmes à la tête de trois des grandes provinces du pays à savoir : Bujumbura rural, frontalrière de la capitale burundaise, Bujumbura, Karusi et Muyinga, plus au nord-est du Burundi. Au niveau des communes, on compte 38 des 114 nouveaux élus communaux qui sont des femmes, soit 30 pc. Au niveau des chefs de quartier et de colline, qui sont les plus petites entités administratives à la base, mais aussi plus proches de la population, peu de femmes se sont empressées à aller se faire élire « à faute de moyens financiers » pour conquérir des voix nécessaires ou alors à cause du conservatisme du milieu rural qui veut aujourd'hui encore que « la poule ne chante pas en présence du coq ». A d'autres niveaux plus élevés du pouvoir, le taux d'un peu plus de 33 pc de responsabilités a été atteint dans la formation du nouveau gouvernement qui totalise 20 ministres, dont 6 femmes. Du côté du Parlement, il a fallu faire dans la gymnastique de la cooptation pour trouver les femmes nécessaires à l'atteinte du quota des 30 pc qui leur est réservé dans la nouvelle Assemblée nationale de 121 députés. Au Sénat, 15 des 40 sénateurs sont des femmes, soit un taux de représentation qui avoisine les 29 pc des membres de la nouvelle chambre haute du parlement burundais dont la vice-présidente est une dame, en la personne de Spés Caritas Njebarikanuye. Les activistes des droits des femmes ne sont pas pour autant satisfaits de cette représentation encore timide et continuent à exiger plutôt une « parité parfaite » à tous les niveaux du pouvoir, conscients et convaincus que les « femmes peuvent » (un slogan à la mode) aussi faire autant ou même mieux que les hommes dans l'exercice des charges publiques ou privées. Le poids des traditions a longtemps confiné loin des affaires publiques la femme burundaise dans le rôle de mère, bonne s'occuper du ménage, expliquent les activistes des droits humains des femmes qui peuvent néanmoins aujourd'hui se réjouir de l'aboutissement progressif de leurs revendications pour plus d'égalité de chances qui est garantie par des textes légaux de référence, comme la Constitution et l'Accord de réconciliation qui rappelle que la mise en place de nouvelles institutions issues des élections a encore tenu compte de l'équilibre ethnique tel que prévu dans l'Accord d'Arusha à concurrence de 60 pc des responsabilités dévolues au Hutu majoritaires à la minorité tutsi.